



# BREAK BREAK...

## CT MINISTÉRIEL

Le 13 juillet 2021

### L'UNSA SEULE À DÉFENDRE LA CAP ICNA

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE  
À L'ÉGARD DU CORPS DES INGÉNIEURS DU CONTRÔLE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE



NON REPRÉSENTATIF

Le Comité Technique  
Ministériel était chargé de  
rendre un avis sur la cartographie  
des CAP à partir de 2022.

Bien que le sujet soit d'une importance  
capitale pour le corps ICNA, le SNCTA ne  
siégeant pas au CT M, est bien impuissant  
pour tous les sujets relevant de ce CT.

Les confédérés, quant à eux, s'opposent à  
la reconnaissance des spécificités des  
statuts spéciaux comme les ICNA.

Seule l'UNSA a voté POUR

Une nouvelle fois, c'est grâce à l'organisation de l'UNSA, union de syndicats autonomes, que les intérêts des ICNA peuvent être défendus à tous les niveaux du dialogue social.

Le vote POUR de l'UNSA permet à la CAP ICNA de perdurer, au bénéfice d'un meilleur traitement des recours et des décisions qui seront défavorables aux ICNA. L'UNSA-ICNA n'en n'oublie pas pour autant, que contrairement aux promesses du SNCTA, les questions de mobilité et d'avancement sont et resteront exclues des attributions de cette CAP ICNA.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)